

Les pôles de compétitivité

Une « nouvelle » politique industrielle...

Guillaume Guidoni (2001),
économiste à la Société Générale

LA FRANCE s'est dotée d'un nouvel instrument de politique industrielle : le pôle de compétitivité. Il s'agit d'associer, sur un secteur géographique délimité, des entreprises, des centres de recherche ou de formation et des autorités publiques autour d'une thématique technologique. Cette politique s'appuie sur le concept de *cluster* (« concentration géographique d'acteurs unis par des chaînes de valeurs économiques, évoluant dans un environnement bénéficiant d'infrastructures de soutien, partageant une stratégie commune et visant à attaquer un même marché », Cooke et Huggins, 2002).

Les pôles ont été sélectionnés à la suite d'un appel à projets, qui a abouti à créer 66 structures qui se répartissent en trois catégories : pôles mondiaux (6), pôles à vocation mondiale (9) et pôles nationaux (51).

L'objectif de cette politique est de soutenir l'innovation et la compétitivité de l'industrie française en créant des regroupements autour de projets de R&D. Il s'agit ainsi de générer des opportunités industrielles, de créer des emplois mais aussi de renforcer les économies régionales au sein d'un pays qui reste excessivement centra-

lisé. Elle mêle donc politique d'aménagement du territoire, politique industrielle et politique de soutien à l'innovation.

L'intérêt du *clustering* est de pouvoir corriger trois types de faiblesses d'un système national d'innovation : un marché inefficace (financement de l'innovation, information asymétrique, externalités...), des politiques publiques inefficaces et des faiblesses systémiques (difficultés à agir en partenariat, coordination public-privé insuffisante...). Cela est cohérent avec les raisons du retard de la France en matière d'innovation : faiblesse du tissu d'entreprises innovantes (notamment des PME), manque de partenariat entre secteurs privé et public et, enfin, faible productivité de la R&D en matière d'innovations exploitables industriellement.

Néanmoins, la mise en œuvre de cette politique de *clusters* « à la française » n'est pas exempte de critiques, parmi lesquelles :

- la volonté de mêler aménagement du territoire et innovation industrielle. Les 15 pôles d'envergure mondiale et les pôles nationaux sont d'une grande hétérogénéité, à la fois en termes d'importance économique ou de secteur technologique, or cela semble en



D.R.

contradiction avec les enseignements tirés des expériences étrangères ;

- la lourdeur des processus administratifs et les incertitudes liées à l'allocation des crédits publics : complexité et opacité des modes de sélection et financement des projets, multiplicité des décideurs publics, risque de dispersion des crédits sur des projets peu porteurs et risques de focalisation sur les grandes entreprises ;
- la multiplication des politiques publiques de soutien à l'innovation (soutien aux « gazelles », aux JEI (Jeunes entreprises innovantes), aux grands projets industriels...) pose le problème de la cohérence de l'ensemble.

n